

A VENIR...

Jeunes conducteurs : RÉDUISEZ VOTRE PÉRIODE PROBATOIRE !

A qui s'adresse le Post Permis ?

Notre formation Post Permis est exclusivement réservée aux conducteurs novices du permis B, A1 et A2. Cette formation doit être suivie entre les 6^{ème} et 12^{ème} mois qui suivent l'obtention du permis.

Quel est son objectif ?

Au delà de la réduction de la durée de votre période probatoire, elle vous permettra de comprendre chez le jeune conducteur un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où il acquiert davantage d'assurance.

Cette formation dure **7h, sur une seule journée.**

Seules les auto-écoles ayant le label «qualité des formations au sein des écoles de conduite» comme Mirabeau Conduite peuvent dispenser cette formation

L'arrêté de mise en œuvre de la formation complémentaire « post permis » est entré en vigueur le 4 mai 2019. Cette formation de 7 heures (1 jour), doit avoir lieu 6 à 12 mois après l'obtention du permis.

Formation post permis : Récupération des points de vos élèves

▪ Conduite traditionnelle



Réduction de la période probatoire à **deux ans** au lieu de trois ans si l'élève n'a commis aucune infraction.

▪ Conduite accompagnée



Réduction de la période probatoire à **un an et demi** au lieu de deux ans si l'élève n'a commis aucune infraction.